

Comment calculer mon Barème ?

En fonction de votre situation (et à condition de justifier de sa situation) vous pouvez bénéficier de certains points.

1°) Les points liés à votre rang de classement au concours : (NB : aucun justificatif à fournir pour obtenir cette bonification.)

- 1er décile : 150 points sur tous les voeux
- 2e décile : 135 points sur tous les voeux
- 3e décile : 120 points sur tous les voeux
- 4e décile : 105 points sur tous les voeux
- 5e décile : 90 points sur tous les voeux
- 6e décile : 75 points sur tous les voeux
- 7e décile : 60 points sur tous les voeux
- 8e décile : 45 points sur tous les voeux
- 9e décile : 30 points sur tous les voeux
- 10e décile : 15 points sur tous les voeux
- Liste complémentaire : 5 points sur tous les voeux

NB : aucun justificatif à fournir pour obtenir cette bonification.

2°) Lauréats de l'agrégation :

100 points sur tous les voeux (NB : aucun justificatif à fournir pour obtenir cette bonification.)

3°) Autres bonifications :

Type de bonification	Conditions	Points	Justificatifs à fournir
« Rapprochement de conjoint »	<ul style="list-style-type: none"> - Etre marié ou PACSE au plus tard au 30 juin 2020 - Avoir un enfant à charge de moins de 18 ans au premier septembre, né ou reconnu par les deux parents au plus tard au 30 juin 2020 - Le conjoint doit obligatoirement justifier d'une situation professionnelle (exercer une activité professionnelle ou inscription auprès de pole emploi) 	150 points + 75 points par enfant à charge de moins de 18 ans au premier septembre.	Attestation PACS + extrait d'acte de naissance mentionnant le PACS ou livret de famille. Pour les grossesses en cours : certificat de grossesse délivré au plus tard au 30 septembre avec reconnaissance anticipée. Attestation de l'employeur du conjoint mentionnant le lieu et la nature de l'activité professionnelle ou attestation Pole Emploi. A transmettre au rectorat au plus tard le 6 aout 2020 par mail (format PDF à mvt2020@ac-lille.fr)
« Autorité parentale conjointe »	<ul style="list-style-type: none"> - Justifier de la situation professionnelle du co détenteur de l'autorité parentale - Justifier des conditions de la garde et de l'hébergement des enfants 	225 points + 75 points par enfant à partir du deuxième.	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de l'employeur du conjoint mentionnant le lieu et la nature de l'activité professionnelle ou attestation Pole Emploi. - Livret de famille.Extrait - Décision de justice ou justificatifs définissant les modalités du droit de visite et/ou d'hébergement. A transmettre au rectorat au plus tard le 6 aout 2020 par mail (format PDF à mvt2020@ac-lille.fr)

Type de bonification	Conditions	Points	Justificatifs à fournir
« Parent isolé.e »	Détenir l'autorité parentale unique d'un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans au premier septembre 2020	140 points	Photocopie du livret de famille, de l'acte de naissance et de tous documents justifiant l'autorité parentale unique de l'enfant. Justifier que la mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant. A transmettre au rectorat au plus tard le 6 aout 2020 par mail (format PDF à mvt2020@ac-lille.fr)
Bonification médicale	Etre reconnu BOE ou RQTH	1000 points	Justifier de sa RQTH ou de sa situation BOE (éléments a du etre envoyés au plus tard le 13 juillet à la DGRH). <i>Attention : si les points ne vous ont pas été attribués, il rest recommandé d'envoyer ses états de services (copie des contrats) au rectorat dans les meilleurs délais pour que le bareme soit corrigé (mvt2020@ac-lille.fr)</i>
Bonification « ex contractuel » (enseignant, CPE, Psyen, AED, AESH)	Avoir été l'équivalent d'une année à temps plein en tant que contractuel lors des deux dernières années scolaires.	200 points	Aucune pièce justificative sauf pour les affectations dans le premier degré qui ont du etre envoyé à la DGRH. <i>Attention : si les points ne vous ont pas été attribués, il rest recommandé d'envoyer ses états de services (copie des contrats) au rectorat dans les meilleurs délais pour que le bareme soit corrigé (mvt2020@ac-lille.fr)</i>
Bonification « ex EAP »	Justifier de deux années en tant qu'EAP dans l'académie	200 points	Justifier de ses états de services (contrats de travail)(éléments ont du etre envoyés au plus tard le 13 juillet à la DGRH). <i>Attention : si les points ne vous ont pas été attribués, il rest recommandé d'envoyer ses états de services (copie des contrats) au rectorat dans les meilleurs délais pour que le bareme soit corrigé (mvt2020@ac-lille.fr)</i>
Ex Titulaires de la fonction publique (Etat, territoriale ou hospitaliere)	Justifier de sa qualité d'ex titulaire d'une des trois fonctions publiques	200 points	Justifier de son dernier arrêté d'affectation. (éléments a du etre envoyés au plus tard le 13 juillet à la DGRH). <i>Attention : si les points ne vous ont pas été attribués, il rest recommandé d'envoyer ses états de services (copie des contrats) au rectorat dans les meilleurs délais pour que le bareme soit corrigé (mvt2020@ac-lille.fr)</i>

4°) Je suis dans une autre situation particulière :

Si vous êtes dans une situation particulière, qui n'est pas reconnue en terme de points (absence de véhicule et de permis de conduire, tutelle d'un membre de la famille, situation de proche aidant, etc.), nous vous invitons à signaler celle ci (joindre les justificatifs) au plus vite à mvt2020@ac-lille.fr . Si votre situation ne pourra pas etre prise en compte pour vos points, elle peut toutefois faire l'objet d'une attention bienveillante de la part des services dans le cadre des affectations.